

Certificat

Menuiseries extérieures non traditionnelles (Fenêtre pour toit en pente) appartenant à la famille des baies, portes, vérandas et accessoires VELUX TYPE GPU

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB04 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **VELUX FRANCE**
1 RUE PAUL CEZANNE – BP20
FR-91421 MORANGIS CEDEX – FRANCE

Usine **NM-PL**
UL. OLEŚNICKA 12
PL-46-100 NAMYSŁÓW – POLOGNE

le droit d'usage de la marque QB04 et de la marque ACOTHERM pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB, le règlement ACOTHERM et le référentiel mentionné ci-dessus. Les exigences générales de la marque QB se substituent aux exigences générales de la marque CSTBat à compter du 1^{er} octobre 2015. En outre, jusqu'à la fin de période transitoire arrêtée suivant les modalités définies dans les exigences générales de la marque QB, le droit d'usage de la marque CSTBat est maintenu.

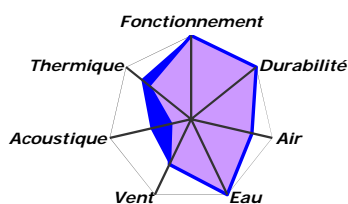


224-156

Décision d'admission n° 2133T-224-156 du 08 décembre 2014
Décision de reconduction 2139T-224-156 du 3 mai 2017
Cette décision annule et remplace la décision n° 2133T-224-156 du 08 décembre 2014

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr/certifications/QB04/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Selon Règlement ACOTHERM du 01/01/16

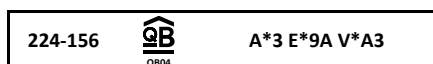
> **Conformité au DTA :**
- VELUX® Type GPU

> **Classement A*E*V* :**
- A*3 E*9A V*A3

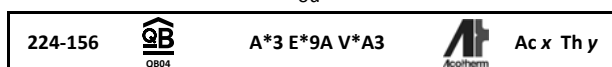
■ Performances minimales
■ Performances maximales pouvant être atteintes

Ce certificat comporte 5 pages.
Correspondant (CSTB):
Laurent DOFFIN
Courriel : CSTBat06@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 84 45

> Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur le produit : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :



OU



x et y selon tableaux ACOTHERM

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique
Yannick Lemoigne
Yannick LEMOIGNE

Annexe du Certificat

Décision n°2139T-224-156 du 3 mai 2017

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette annexe précise les modèles de fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques QB et ACOTHERM ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 224-156

1. Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- VELUX® Type GPU

2. Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

3. Quincaillerie

Les protections contre la corrosion des pièces métalliques sont réparties dans la classe de risque suivante (selon EN 1670) :

- Serrures, charnières et pivots : classe 3 (corrosion élevée).

4. Entrée d'air

En Rénovation, la mise en place d'une entrée d'air, telle qu'elle est définie dans le DTA et décrite ci-dessous permet de satisfaire l'exigence de l'article 13 de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments.

La mise en place d'une entrée d'air, telle qu'elle est définie dans le DTA et décrite ci-dessous permet d'assurer une ventilation permanente au sens de l'arrêté du 24 mars 1982 sur les dispositions relatives à l'aération des logements

La fenêtre peut donc être équipée d'une entrée d'air spécifique hygroréglable ou autoréglable d'un débit maximal de 45m³/h :

- par la mise en place d'une barre de manœuvre avec 2 mortaises de 160 x 16 mm, réf. ZOU 0045, pouvant recevoir une entrée d'air dont le module ne nécessite pas de mortaises de dimensions supérieures à 160 x 16 mm,

Le filtre sous le capot est alors remplacé par un déflecteur en EPDM formant pare pluie fixé sur la traverse haute de la parclose (livré avec la barre de manœuvre ZOU).

Pour les dimensions MK, le bloc isolant est retiré.

Annexe du Certificat

Décision n°2139T-224-156 du 3 mai 2017

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les caractéristiques sont certifiées pour les fenêtres suivantes :

Type de menuiserie	Dimensions maximales hors tout H x L (mm)	Classement
Fenêtre de toit	1398 x 1140	A*3 E*9A V*A3

1. MARQUE ACOTHERM

Le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique ne vaut que pour les fenêtres équipées en usine conformément aux rapports d'essais acoustiques.

Dans le cas de fenêtres équipées d'entrée d'air, le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique tient compte de l'influence du dispositif d'entrée d'air certifié incorporé en usine ou mis en place durant le chantier.

Le niveau certifié de la performance d'affaiblissement acoustique est sans valeur pour les fenêtres auxquelles un dispositif traversant est incorporé après leur sortie d'usine hormis le cas des éléments déjà certifiés.

Les caractéristiques ACOTHERM sont valables uniquement pour les fenêtres certifiées au paragraphe précédent et décrites ci-dessous.

Les valeurs ci-dessous sont déterminées pour une inclinaison de la couverture à 90°.

Annexe du Certificat

Décision n°2139T-224-156 du 3 mai 2017

a. Expression de référence des performances de transmission thermique, solaire et lumineuse

a1. Sans bloc isolant BDX

Type de pose	Vitrage		Classements ACOTHERM			
	Typologie	Référence ⁽¹⁾	Ac	Th (U_w en $W/(m^2.K)$)	S _w ^c	TL _w
Pose standard ⁽²⁾	6-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	57	2 (34dB)	12 (1,3)	0,21	0,44
	4-15-33.2 Argon $\epsilon_n=0,03$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	73	1 (32dB)	11 (1,4)	0,37	0,54
	4-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	76	1 (32dB)	12 (1,3)	0,22	0,44
Pose encastrée ⁽³⁾	6-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	57	2 (34dB)	12 (1,3)	0,21	0,44
	4-15-33.2 Argon $\epsilon_n=0,03$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	73	1 (32dB)	11 (1,4)	0,37	0,54
	4-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	76	1 (32dB)	12 (1,3)	0,22	0,44

⁽¹⁾ : les caractéristiques détaillées des vitrages sont reprises dans le DTA de référence.

⁽²⁾ : avec raccords type EDL / EDZ / EDW / EDP.

⁽³⁾ : avec raccords type EDJ / EDN.

Annexe du Certificat

Décision n°2139T-224-156 du 3 mai 2017

a2. Avec bloc isolant BDX

Type de pose	Vitrage		Classements ACOTHERM			
	Typologie	Référence ⁽¹⁾	Ac	Th (U_w en $W/(m^2.K)$)	S ^c _w	TL _w
Pose standard ⁽²⁾	6-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	57	2 (34dB)	12 (1,3)	0,20	0,44
	4-15-33.2 Argon $\epsilon_n=0,03$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	73	1 (32dB)	12 (1,3)	0,35	0,54
	4-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	76	1 (32dB)	12 (1,3)	0,21	0,44
Pose encastrée ⁽³⁾	6-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	57	2 (34dB)	13 (1,2)	0,19	0,44
	4-15-33.2 Argon $\epsilon_n=0,03$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	73	1 (32dB)	13 (1,2)	0,33	0,54
	4-15-33.1 Argon $\epsilon_n=0,02$ Face 2 / $\epsilon_n=0,03$ Face 3	76	1 (32dB)	13 (1,2)	0,19	0,44

⁽¹⁾ : les caractéristiques détaillées des vitrages sont reprises dans le DTA de référence.

⁽²⁾ : avec raccords type EDL / EDZ / EDW / EDP.

⁽³⁾ : avec raccords type EDJ / EDN.

DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

Le produit objet du présent certificat a fait l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelle déposée sur le site www.inies.fr.

Cette fiche a fait l'objet d'une vérification par un vérificateur indépendant habilité selon le programme de déclarations Environnementales et Sanitaires Inies.

Cette information est donnée à titre indicatif et ne doit pas être assimilée à une évaluation par le CSTB de la conformité des données contenues dans la FDES.